

A nos membres

Enfin, le printemps a fait son apparition! Vous avez certainement été nombreux à saluer comme nous son arrivée après cet hiver exceptionnellement long. Presque conjointement avec ce début de printemps après lequel nous languissions tous, nous pouvons vous remettre l'édition printanière de notre lettre d'information. Après ces longs mois d'hiver, l'air plus doux, le vert tendre des feuilles et les lumineuses couleurs des fleurs printanières sont un baume pour le corps, l'âme et l'esprit. Toutefois l'hiver ne nous a pas empêchés de nous consacrer aux idées et impulsions liées au thème de la guérison: la traditionnelle série de conférences annuelles d'anthrosana qui a eu lieu du début janvier à la fin mars dans sept villes de Suisse tournait autour du thème de la guérison. Huit conférenciers nous ont communiqué leur savoir et leurs expériences sur ce thème quasi inépuisable. En Suisse romande, un séminaire a eu lieu pour la deuxième fois à St-Prex, cette année sur le thème de l'art-thérapie appliquée aux maladies psychosomatiques.

Une solution d'assurance maladie pour la médecine anthroposophique et ses thérapies

Vous vous en souvenez certainement: l'année dernière, nous étions à la recherche d'une solution d'assurance pour la médecine anthroposophique et ses thérapies. Innova, notre partenaire jusque là, ayant transmis les affaires touchant l'assurance de base à la caisse maladie vivacare, la solution d'une caisse unique pour l'assurance de base et l'assurance complémentaire n'était plus donnée. Nous avons conclu un nouveau partenariat avec l'assurance CPT et nous nous réjouissons qu'un grand nombre de nos membres ait réalisé le passage dans cette caisse.

Le groupe de représentants de la CPT avec lequel nous travaillons montre un grand intérêt pour la médecine anthroposophique et désire mieux connaître ses méthodes de thérapie. Dans ce but, ce groupe visitera les cliniques Lukas et Ita Wegman au mois de mai prochain.

Comme nous continuons de recevoir de nombreuses demandes de la part de membres qui ne sont pas encore assurés auprès de la CPT, nous enverrons prochainement une lettre d'information sur l'offre de notre solution d'assurance; elle contiendra également des exemples de calcul de primes et renseignera sur la procédure à suivre lors d'un changement de caisse.

En annexe, vous trouvez

- *la facture pour la cotisation 2013*
- *l'invitation à l'assemblée générale avec le bilan et le compte de résultat 2012 ainsi que le budget 2013*
- *le nouveau prospectus anthrosana*
- *la nouvelle feuille d'information sur les directives anticipées*
- *le dépliant sur notre solution d'assurance maladie en partenariat avec la CPT*
- *la nouvelle brochure «Aux marches du palais – Les dents»*

*Le temps a laissé son manteau
De vent, de froidure et de pluie
Et s'est vêtu de broderie,
De soleil luisant, clair et beau.*

*Il n'y a bête ni oiseau
Qu'en son jargon
ne chante ou crie
Le temps a laissé son manteau.*

*Rivière, fontaine et ruisseau
Portent, en livrée jolie,
Gouttes d'argent d'orfèvrerie,
Chacun s'habille de nouveau:
Le temps a laissé son manteau.*

Charles d'Orléans

Collaboration entre la clinique Ita Wegman et l'hôpital cantonal

Comme nous l'avons déjà mentionné dans notre dernière lettre, l'introduction du forfait par cas est un défi pour nos cliniques. Elles doivent trouver des voies pour s'accommoder au nouveau système avec son économicité et sa standardisation tout en continuant de garantir une haute qualité de soins pour le bien de leurs patientes et patients.

La clinique Ita Wegman est en voie de relever ce défi. Malgré le changement, la clinique compte sur un léger bénéfice d'exploitation pour 2012. L'une des options pour s'adapter au nouveau système est la coopération avec d'autres hôpitaux. En mars, les responsables de la clinique Ita Wegman ont fait savoir qu'ils renforçaient la collaboration avec l'hôpital cantonal de Bâle-campagne.

Dès la fin de l'été 2013, l'hôpital cantonal exploitera un service de radiologie ambulatoire avec scanner et appareil radiologique digitalisé dans les locaux de la clinique Ita Wegman. Jusqu'à maintenant de nombreux transports étaient nécessaires puisque les patientes et les patients devaient être conduits à l'hôpital cantonal de Bruderholz pour une scannographie. La nouvelle offre permet un diagnostic rapide et de mettre en route immédiatement les traitements qui s'imposent. Le nouveau centre ambulatoire est également à la disposition des médecins établis dans la région et de leurs patientes et patients.

Un jubilé – et malgré cela une année difficile !

Cette année la clinique Lukas fête ses 50 années d'existence. Cet événement nous a incités à y tenir notre assemblée générale de cette année. La clinique Lukas a été fondée en 1963 comme centre de thérapie tumorale anthroposophique. Depuis, elle joue un rôle de pionnier dans la thérapie anthroposophique du cancer. Dès le début, elle a cultivé et appliqué le concept de l'oncologie intégrative et de l'étroite collaboration entre médecine académique et médecine anthroposophique.

Il y aurait donc tout lieu de se réjouir. Malheureusement, cette année de jubilé est en même temps assombrie par les mesures sévères que doit prendre la clinique. Les conséquences de l'introduction du forfait par cas se font douloureusement sentir: la durée des séjours des patientes et des patients s'est réduite; de plus, les prestations des caisses maladie ne couvrent pas les frais pour les patients de la médecine palliative. Malgré la hausse du nombre de patients, la clinique s'est vue obligée de réduire l'offre des séjours en clinique avec, comme conséquence, une réduction des postes de travail. Ce sont donc de tristes nouvelles qui nous viennent de la clinique Lukas et elles s'accompagnent d'un moment difficile pour ses collaboratrices et collaborateurs. En tenant notre assemblée générale à la clinique, nous aimerions également lui donner un signe de notre solidarité en ces temps difficiles.

Tandis que l'offre du séjour dans un service doit être réduite, pour assurer son avenir, la clinique Lukas développe l'offre des soins ambulatoires avec consultations médicales, clinique de jour, journées de thérapie et réhabilitation oncologique.

L'hôpital Paracelse : assurer l'avenir, renforcer la chirurgie

L'hôpital Paracelse lui aussi doit prendre des mesures pour assurer son avenir. Les responsables de l'hôpital envisagent un partenariat avec la nsn medical SA, une entreprise suisse portée par des médecins et autres spécialistes de la santé. Le but est de continuer à développer l'offre actuelle déjà bien établie en gynécologie, obstétrique, oncologie et médecine interne et d'augmenter sensiblement la capacité en chirurgie. L'hôpital est dépendant d'une pleine utilisation de ses capacités. Ceci est, en particulier, valable pour la chirurgie qui doit présenter un nombre

de cas suffisant pour satisfaire les conditions du mandat cantonal des prestations. Les responsables de l'hôpital en ont conclu qu'ils avaient besoin d'un partenaire solide. «Le partenariat envisagé est indispensable à la survie et au développement de la médecine anthroposopique à Zurich», dit Elfi Seiler, présidente de l'association porteuse «Trägerverein Paracelsus-Spital» dans la «newsletter» du mois de mars. Le partenariat envisagé prévoit la fondation d'une société d'exploitation sous la forme d'une société anonyme avec une participation de 60 pour cent de nsn medical SA et de 40 pour cent de l'association «Trägerverein Paracelsus-Spital». La décision tombera fin avril.

Le Conseil fédéral présente la stratégie «Santé2020»

Comme nous l'avons dit, les changements pour s'adapter aux défis actuels et futurs sont en plein essor dans nos cliniques. Actuellement, le Conseil fédéral lui aussi est en train d'identifier les défis actuels et futurs de la santé publique et d'engager les mesures nécessaires.

Ainsi, le Ministre de la santé Alain Berset a présenté au printemps les priorités du Conseil fédéral en matière de santé pour les prochaines années. Celles-ci sont publiées dans le rapport «Santé2020». On peut y lire que : le Conseil fédéral constate que la proportion des personnes âgées et partant des maladies chroniques ira croissant. Les structures actuelles sont par trop axées sur les soins aigus. Le système de santé manque en outre de transparence et son pilotage doit être amélioré. Dans les quatre domaines d'action : «garantir la qualité de vie», «renforcer l'égalité des chances et la responsabilité individuelle», «garantir et renforcer la qualité des soins» ainsi que «garantir la transparence, améliorer le pilotage et la coordination» sont définis douze buts qui doivent être mis en application au moyen de 36 mesures. Tout cela dans le but d'optimiser l'orientation du système de santé suisse aux exigences futures tout en le maintenant financièrement supportable et en améliorant son efficacité. Le Conseil fédéral envisage un potentiel d'abaissement des coûts de 20 pour cent sans baisse de la qualité. Les soins intégrés, du dépistage précoce jusqu'aux soins palliatifs, doivent être améliorés.

Pour nous, en tant qu'organisation de patients et membre de la Communauté suisse de travail pour les intérêts des patientes et des patients (Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für Patientinnen- und Patienteninteressen SAPI), le domaine d'action «renforcer l'égalité des chances et la responsabilité individuelle» est particulièrement intéressant. Les patientes et les patients doivent davantage être intégrés dans les processus de la politique de la santé. Le Conseil fédéral veut également promouvoir la compétence et la responsabilité individuelles en matière de santé afin que les assurés puissent utiliser plus efficacement le système de santé, améliorer la prévention des maladies et prendre davantage soin de leur maladie.

Nous suivrons les développements en rapport avec «Santé2020» et vous tiendrons au courant de l'application des mesures en question.

Révision partielle de la loi sur la transplantation

Dans «Santé2020», il est également question que le Conseil fédéral veuille promouvoir les dons d'organes. En mars, le Conseil fédéral a lancé son plan d'action «Plus d'organes pour les transplantations» et transmis aux Chambres un message sur la révision partielle de la loi sur la transplantation. La clause du consentement doit être conservée, c'est-à-dire les organes n'osent être prélevés que sur consentement du patient ou de la patiente ou de ses représentants légaux. Le Conseil fédéral renonce à la clause de l'absence d'objection. Cette dernière, en vigueur dans divers pays, signifie que l'on présume un accord pour le don d'organes si la personne ne s'est pas prononcée expressément

Votation sur la loi sur les épidémies (LEp)

Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'Intérieur de réviser la loi fédérale sur les épidémies de 1970. Cette révision permettra de mieux maîtriser les maladies transmissibles, comme la grippe porcine et le sras (syndrome respiratoire aigu sévère) par exemple, et d'améliorer la coordination des compétences entre la Confédération et les cantons. Le projet de la nouvelle loi sur les épidémies a été approuvé par le Parlement.

Dans la nouvelle loi, les compétences entre la Confédération et les cantons sont clarifiées, le rôle directeur de la Confédération est renforcé. La nouvelle LEp ne prévoit pas de vaccination par la contrainte. Cependant, comme par le passé, les cantons restent habilités à déclarer une vaccination obligatoire. Ce qui est nouveau, c'est que les groupes touchés par cette dernière doivent être redéfinis et la vaccination obligatoire rester circonscrite à ces derniers; il faut aussi qu'existe un réel danger. Si par exemple une vaccination obligatoire était déclarée dans un hôpital pour le personnel d'un certain service, les individus auraient la liberté de la refuser. Mais cela signifierait que les employés non vaccinés ne pourraient momentanément pas travailler dans le service en question.

Différents comités ont lancé un référendum contre ce projet de loi, entre autres parce qu'ils craignent qu'une contrainte à la vaccination puisse être décrétée par l'Etat et qu'ils redoutent une centralisation accrue par le renforcement du rôle directeur de la Confédération. Probablement en automne de cette année, la loi sur les épidémies sera soumise au verdict populaire.

Caisse unique: le contre-projet du Conseil fédéral est rejeté par le Parlement

Après que le Conseil fédéral ait rejeté l'initiative populaire pour une caisse maladie unique, le Ministre de la santé Alain Berset a présenté l'automne dernier un contre-projet indirect. En mars, le Parlement s'est prononcé contre ce projet. Il exige que l'initiative «pour une caisse unique» soit rapidement soumise au peuple. Le Conseil fédéral maintient son contre-projet. Il l'a soumis à la procédure de consultation en février.

de son vivant contre celui-ci. Par une intensification de l'information de la population et une meilleure coordination, le Conseil fédéral veut obtenir que plus de personnes consentent à donner leurs organes. Deux éléments sont extrêmement sujets à controverse. Le consentement au prélèvement d'organes peut être demandé aux proches déjà au moment où l'on décide d'interrompre les mesures de maintien en vie. De plus, le Conseil fédéral prévoit une réglementation sur le moment où peuvent être mises en route des mesures médicales préparatoires de conservation d'organes en vue de leur prélèvement chez des personnes incapables de discernement. Tout cela est déjà problématique en relation avec la définition de mort cérébrale.

La transplantation d'organes est une question hautement délicate et complexe. C'est la raison pour laquelle nous organisons en 2014 une journée d'information avec débat sur les thèmes de la mort cérébrale et de la transplantation d'organes. Nous voulons ainsi offrir aux personnes intéressées la possibilité d'acquérir des informations sur les arrière-plans de ces actes dans le but de leur fournir une base informative sur ce thème controversé qui est source de nombreuses discussions et de leur permettre de se forger une opinion individuelle.

Nouvelle feuille d'information sur les directives anticipées du patient

Quand vous formulez des directives anticipées (dispositions de fin de vie), vous exprimez votre volonté quant aux mesures thérapeutiques auxquelles vous consentez ou non au cas où vous deviendriez incapables de discernement – également si vous consentez ou non à un don d'organes.

Depuis le début de l'année, le nouveau droit sur la protection de l'adulte est en vigueur et, fait nouveau, les directives anticipées du patient y sont ancrées. Depuis l'entrée en vigueur de cette loi, nous constatons une augmentation de la demande concernant les dispositions de fin de vie de la part de nos membres ou de leurs proches. Nous recevons également toujours plus d'appels téléphoniques pour s'informer sur ces dispositions. C'est pourquoi nous avons rédigé une nouvelle feuille d'information sur les dispositions de fin de vie, en y incluant le contexte juridique et des indications comment remplir ce document. Nous vous prions de bien vouloir la consulter. Nous vous rendons également attentifs à notre nouveau prospectus.

Nouvelle brochure «Aux marches du palais – Les dents»

Souvent on ne connaît les dents que par les problèmes qu'elles causent. Olivier Coutris, docteur en chirurgie dentaire et auteur de notre nouvelle brochure, nous invite à une connaissance plus approfondie. L'auteur nous donne tout d'abord une esquisse de l'évolution, de l'apparition des dents au cours de celle-ci et décrit leur développement embryonnaire. Il se penche ensuite sur l'intéressant phénomène de l'apparition des dents chez l'enfant. Fort de sa riche expérience, le docteur Coutris termine son essai en démontrant que, si les dents de lait portent un caractère plutôt universel, la seconde dentition est plus liée à l'individualité et clôt par ces paroles: «... il est certain que les parents, les éducateurs, les pédagogues, les médecins et... les dentistes gagneraient à «écouter» plus attentivement les dents.»

Nous espérons vous accueillir nombreux à notre assemblée générale et vous souhaitons une lumineuse et bienfaisante période printanière.



Michael Werner, président



Andrea Richter, responsable de gestion



Postplatz 5
Case postale 128
4144 Arlesheim
Tél. 061 701 15 14
Fax 061 701 15 03
info@anthrosana.ch
www.anthrosana.ch